

Téléphones : A LILLE . N° 1.02
A ROUBAIX N° 3.28
A LENS . N° 1.03

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes 4 fr. 50 6 mois 18 fr.
Autres Départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

PUBLICITE
Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du Journal
et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Samedi 18 Juin 1910

UN DOUBLE CRIME A TOURCOING . Un mineur de Billy-Nontigny tue sa femme et l'ami de sa belle-mère

C'EST DEMAIN DIMANCHE

que commencera la publication de notre

Nouveau Feuilleton

LA VIERGE

Par Emile BERGERAT

Deux nos lecteurs ont été conquis et charmés par un roman de même titre : « LE CHEQUE », que nous avons publié récemment.

Comme le « Chèque »

LA VIERGE

fait partie de l'admirable série des « DRAMES DE L'HONNEUR » qui ne contribuera pas peu à la gloire de l'illustre écrivain, du spirituel et délicat conteur, du philosophe libre qui est

EMILE BERGERAT

LA VIERGE

que le grand écrivain a étudiée, c'est une jeune fille moderne, élevée selon les principes de la morale chrétienne, et condamnant tout ce qui n'est pas les mêmes principes, des êtres bons et aimants qui ont entouré son enfance de soins exquis.

Éveillée enfin, par l'amour, à un sentiment plus réel de la justice, du devoir et de la conscience.

LA VIERGE

en devenant femme, qu'elle se mal qu'elle fait, et sait retrouver, pour ceux qui l'aiment, le bonheur qu'ils croyaient perdu à jamais.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs nous sachent gré de leur avoir fait connaître cette nouvelle œuvre :

LA VIERGE

par Emile Bergerat

OPINIONS

La question du travail

Le gros succès fait par la Chambre aux discours de Thomas et de Lauche, est de l'opinion de tous les parlementaires avisés, le grand événement du début de la session.

Et comment s'en donner ?

Y a-t-il peut-être à voir au vingtième siècle, une question plus actuelle, plus vitale que celle du Travail ?

La question électorale, en effet, si prépondérante qu'elle paraît au premier chef dans la préoccupation parlementaire, n'est et ne peut être qu'une question de forme, préface (nécessaire, il est vrai) des réformes profondes que la démocratie ouvrière attend d'un parlement mieux recruté, débarrassé des servitudes locales, véritablement et exclusivement préoccupé des intérêts nationaux.

Et quant à la question fiscale, si obsédante pour la France comme pour les autres nations, on ne saurait mieux la caractériser qu'en disant que les pouvoirs publics la dissimulent.

Il est incontestable, au contraire, que les questions ouvrières intéressent passionnément le Parlement autant que l'opinion publique. Les applaudissements recueillis par Lauche, même sur les bancs du centre et de la droite, montrent que le Parlement a la sensation très nette que les droits du travail, méconnus par le Code civil et insuffisamment protégés par les lois ultérieures, appellent une réorganisation législative d'ensemble.

Cette actualité de la question ouvrière n'a pas échappé au gouvernement lorsqu'il a promis, dans sa Déclaration, de proposer au Parlement « tout un ensemble de dispositions législatives qui formeront comme la charte d'organisation générale du travail » et qui comporteront : « le droit de conclure des contrats collectifs, l'extension de la capacité civile des syndicats, l'établissement du crédit ouvrier, la culture de former entre le capital et le travail des sociétés qui assureront à

« celui-ci une part légitime des bénéfices réalisés en commun ».

Mais peut-on dire que cette formule, que cette « charte » pour employer l'expression de la Déclaration, corresponde aux besoins de la démocratie ouvrière ?

Il est permis d'en douter. Les « contrats collectifs » se multiplient depuis plusieurs années et il est regrettable que le Parlement n'ait pas encore abouti à mettre sur pied la proposition de loi, déposée depuis plusieurs législatures, sur cette matière. Mais, en ce qui concerne les autres articles de la charte gouvernementale, et qui, procédant tous de la vieille utopie participationniste, ne sauront être accomplis que sous l'impulsion des partis socialistes, ils soulèvent, à mon sens, une objection décisive : c'est qu'ils ne répondent pas aux préoccupations actuelles et générales de la classe ouvrière.

Il est possible que certains groupes d'ouvriers désirent aboutir à une proposition (qui fatalement d'ailleurs les mettrait en opposition avec la classe ouvrière, l'expérience des années dernières l'a prouvé) à ce point de vue, désirable, mais, dans son ensemble, que désire le prolétariat ?

Ce que désire le prolétariat ce sont des conditions humaines et démocratiques de travail : « fair wages and short days » (de forts salaires et de courts jours) comme disent les *Trade Unions* ; le bien-être et la liberté, comme le porte en exergue notre label confédéral.

Or, à cet égard, la Déclaration ministérielle est tout à fait insuffisante. Elle annonce bien les crédits pour l'application de la loi générale sur les retraites, mais, contrairement à la promesse faite par la plupart des députés socialistes au cours de leur campagne électorale, elle est muette sur le perfectionnement, pour ainsi dire, de cette loi.

Elle ne parle ni de la loi sur les loyers, réclamée avec insistance par les chômeurs, ni des réformes sans cesse revendiquées par nos ouvriers mineurs pour l'amélioration de leurs retraites et l'insubordination de la vraie journée de huit heures.

Dans les rapports publiés par le ministère du Travail, le ministre et les hauts fonctionnaires de ce département se plaignent avec insistance de ce que les lois qui limitent la durée de la journée du travail, protègent les femmes et les enfants contre le surmenage, qu'assurent l'hygiène et la moralité des ateliers ne sont pas respectées. Et cependant la Déclaration se borne à faire un éloge à l'adresse des lois déjà votées, sans réviser les situations nécessaires pour leur application.

Ce sont là de graves lacunes dont le prolétariat a raison de s'inquiéter. Et c'est ce que Lauche, postérieur de la classe ouvrière, soutient par les applaudissements passionnés de la Chambre, à signaler avec une énergie et une sévérité légitimes, au gouvernement et au pays.

Le ministère saurait-il calmer par ses déclarations et surtout par ses actes les inquiétudes de la classe ouvrière ? Le Parlement, doté d'un groupe socialiste nombreux et ardent et composé, en grande partie, d'hommes nouveaux, convaincus par leur formation intellectuelle de la prédominance des questions sociales sur les questions purement politiques, saurait-il exiger du gouvernement autant de formes pour obtenir les quelques millions nécessaires à réaliser les réformes ouvrières qu'il en a mis à proposer des milliards pour les dépenses non contrôlées de la marine ? Ou bien, dénué par l'influence des oligarches industriels et financiers, le Parlement se laissera-t-il aller à une politique de parlementarisme social et de réaction capitaliste ?

La solution qu'il adoptera aura une importance décisive non seulement sur l'évolution du statut ouvrier mais sur les destinées du parlementarisme lui-même.

Suivant la confiance qu'elle montrera à la démocratie ouvrière, la Chambre favorisera ou parlementarisme ou en éloignera définitivement les sympathies prolétariennes.

Raoul BRIQUET,
Député du Pas-de-Calais.

Hier & Aujourd'hui

Le discours de Viviani

Viviani a prononcé jeudi à la Chambre un très beau discours ; il lui valut une ovation très méritée. M. Lauche, ancien ouvrier mécaicien, avait dirigé contre le ministre du travail un réquisitoire fort âpre et absolument injuste. Il s'était fait écouter cependant, son discours paraissant égaré sur des faits précis ; il était bourré de statistiques ; malheureusement elles étaient inexactes. Le ministre a rectifié les erreurs ; de tels incidents sont fréquents dans la vie parlementaire. Il n'y a pas lieu d'y attacher grande importance, la bonne foi du nouveau député du onzième arrondissement de la Seine n'étant mise en doute par personne.

La question est plus haute. Il n'est pas un socialiste, très certainement, qui, en dehors de sa profession, ne se soit vu, dans les réunions de la classe ouvrière, ne reconnaître que le devoir de ministre socialiste ; qu'il a défendu avec ardeur et avec succès les lois ouvrières, les réformes sociales, qui relèvent de son département ; qu'il averti et passionné des intérêts des travailleurs ; que personne dans sa situation ne peut faire meilleure besogne que celle qu'il a accomplie. Dans ces conditions le parti socialiste n'est-il pas gagnant en dignité et en prestige ?

La Chambre a siégent en applaudissant vigoureusement le ministre du travail lorsqu'il a stimulé la campagne électorale de dévouement entre les socialistes et les ouvriers par ceux qui s'attendent les élections autorisées de la classe ouvrière.

Où l'on se demande cette victoire préférentielle de Viviani sur les socialistes ?

C'est un fait que les socialistes ont obtenu pas de meilleurs résultats si, dès son origine, elle ne s'était pas heurtée aux attaques de la presse et de la bourgeoisie.

Et la loi sur les retraites, votée par l'Assemblée nationale dans la Chambre, n'a-t-elle pas été un échec critique, ratée, battue ?

Il y a autre chose que la responsabilité ministérielle, il y a la responsabilité morale de ceux qui, après avoir voté des lois, s'en vantent devant le peuple.

Il est évident que vous devez rendre assésimenter au déshonneur à laquelle vous avez voté.

Il n'est pas possible de faire appliquer la loi sur les retraites en dehors de cette atmosphère d'indifférence et d'hostilité.

La Chambre a-t-elle sans doute, qui oserait dire qu'elle s'est pas indignée ?

CHRONIQUE

La vierge de Pierre

Il y a deux semaines environ pendant une soirée, à la messe d'été d'un certain village, on se dressa à la pointe de Pers-Even, au-dessus des flots, droite au milieu des quais.

Il y avait, en essaim, une femme est son mari, et comme cassé en deux, est séparé par de longues années.

Parfois elle se penchait, regardant dans la mer, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Elle n'en sort que pour retourner encore, à son mari, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Il y avait, en essaim, une femme est son mari, et comme cassé en deux, est séparé par de longues années.

Parfois elle se penchait, regardant dans la mer, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Elle n'en sort que pour retourner encore, à son mari, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Il y avait, en essaim, une femme est son mari, et comme cassé en deux, est séparé par de longues années.

Parfois elle se penchait, regardant dans la mer, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Elle n'en sort que pour retourner encore, à son mari, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

LES VOLEURS INTERNATIONAUX



Le trio arrêté à Lille
Au centre : Brihary. — A gauche : Hirschinger. — A droite : Schon.

des Congrès et des réunions publiques, ne reconnaissent que Viviani depuis son arrivée au pouvoir, a fait levement tout son devoir de ministre socialiste ; qu'il a défendu avec ardeur et avec succès les lois ouvrières, les réformes sociales, qui relèvent de son département ; qu'il averti et passionné des intérêts des travailleurs ; que personne dans sa situation ne peut faire meilleure besogne que celle qu'il a accomplie. Dans ces conditions le parti socialiste n'est-il pas gagnant en dignité et en prestige ?

La Chambre a siégent en applaudissant vigoureusement le ministre du travail lorsqu'il a stimulé la campagne électorale de dévouement entre les socialistes et les ouvriers par ceux qui s'attendent les élections autorisées de la classe ouvrière.

Où l'on se demande cette victoire préférentielle de Viviani sur les socialistes ?

C'est un fait que les socialistes ont obtenu pas de meilleurs résultats si, dès son origine, elle ne s'était pas heurtée aux attaques de la presse et de la bourgeoisie.

Et la loi sur les retraites, votée par l'Assemblée nationale dans la Chambre, n'a-t-elle pas été un échec critique, ratée, battue ?

Il y a autre chose que la responsabilité ministérielle, il y a la responsabilité morale de ceux qui, après avoir voté des lois, s'en vantent devant le peuple.

Il est évident que vous devez rendre assésimenter au déshonneur à laquelle vous avez voté.

Il n'est pas possible de faire appliquer la loi sur les retraites en dehors de cette atmosphère d'indifférence et d'hostilité.

La Chambre a-t-elle sans doute, qui oserait dire qu'elle s'est pas indignée ?

au milieu des flots de barbe, gravissent le tertre ou prient les deux voiles.

Il y avait, en essaim, une femme est son mari, et comme cassé en deux, est séparé par de longues années.

Parfois elle se penchait, regardant dans la mer, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Elle n'en sort que pour retourner encore, à son mari, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Il y avait, en essaim, une femme est son mari, et comme cassé en deux, est séparé par de longues années.

Parfois elle se penchait, regardant dans la mer, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

Elle n'en sort que pour retourner encore, à son mari, et comme elle se penchait dans une attitude d'attente.

« D'après les renseignements que je viens de recevoir aux sources les plus sûres, la violence de la tempête pendant une terrible tempête de vent et de pluie, normale un cyclone le long de la côte d'Islande.

« Cette nuit, la « Vierge » se trouvait au large de la pointe de Pers-Even, à la pointe de la Vierge, à une distance de trois milles au large, mais très près en dessous.

« Au lieu de faire vent, le vent se calma, et les vagues cessèrent de se briser sur la côte.

« Dans un instant, le capitaine de la « Vierge » fut avisé que la « Vierge » se trouvait au large de la pointe de Pers-Even, à la pointe de la Vierge, à une distance de trois milles au large, mais très près en dessous.

« Au lieu de faire vent, le vent se calma, et les vagues cessèrent de se briser sur la côte.

« Dans un instant, le capitaine de la « Vierge » fut avisé que la « Vierge » se trouvait au large de la pointe de Pers-Even, à la pointe de la Vierge, à une distance de trois milles au large, mais très près en dessous.

Le « Pluviôse » reste enlisé

Il faut attendre que lundi une hauteur d'eau suffisante permette de mener l'épave du submersible en forme de radoub. — On remplacera les chaînes cassées au cours de la manœuvre de vendredi

(De notre envoyé spécial)

Calais, 17 juin. — C'est à peine si l'on écrit : il y a encore deux chaînes cassées et la manœuvre projetée subit de ce fait un retard d'une heure.

Quelle manœuvre, d'ailleurs ? On ne le sait pas bien. Tantôt on veut approcher le submersible du quai, tantôt on veut le porter plus avant dans le bassin du Paradis. Puis on décide de tenter plus tard. Enfin on reprend le plan tout à tour considéré et abandonné de conduire le « Pluviôse » en cale sèche.

Certes on conçoit l'embarras des autorités de la marine devant l'énorme épave. Ce n'est pas le seul problème. Mais les décisions qui viennent suivant les occasions, apparaissent comme de l'indécision.

L'entrée du bassin du Paradis

Cette nuit, à la marée de deux heures environ, on tenta de soulever le submersible pour lui faire faire un mouvement vers l'arrière, en avant vers le fond du bassin où il se trouve actuellement.

Nous étions là, considérant dans la nuit les bouillottes le long des chaînes. On nous avait laissé espérer que si le « Pluviôse » pouvait être porté sur un sol plus élevé dans cette mer nocturne, on n'aurait de lui, une partie du submersible serait déchargée et l'on pourrait recommencer à soulever les chaînes de la mer.

Avec angoisse, du quel homme de pour par les yeux électriciens, nous découvrîmes pour les bois des chaînes et rugir les chaînes qui mordaient les tôles du bordage.

Cette nuit de M. le vice-amiral Bellue résume surtout les travaux de cette nuit que nous passâmes dans une vaine attente. Elle reste sobre en ce qui concerne l'avenir : « Les opérations auxquelles il a été procédé hier ont été reprises à la marée de la nuit avec les mêmes dispositions et dans le même but. Lorsque le sous-marin a commencé à décoller du fond, une chaîne du submersible a cassé, nous avons été obligés de suspendre les opérations. Cette opération de précision excessivement délicate.



L'OFFICIER D'ORDONNANCE DU PREFET MARITIME FELICITANT LE D' SAVIDANT

Les appels rauques des commandements, les halètements de la pompe du remorqueur « Tapir », craquant l'air par bruyantes sifflements, tout cela faisait une symphonie bizarre et balbutiante à quoi notre anxiété prêtait un thème saugrenuement lugubre.

Après une longue, longue attente, à l'heure où l'Orient se rouvrait d'une teinte malade, on entendit les chaînes pousser un grondement plus ferme que leurs plaintes de dernière nuit, auxquelles nos oreilles s'accoutumaient.

Les chaînes s'étaient déplacées vers la gauche, d'une dizaine de mètres. La chaîne qui avait été adaptée au capot contrainte au travail, avait glissé lentement à la surface et nous donnait espoir par cette marche vers l'échouage.

Mais ce rugissement des chaînes ?

Nous devinions bien qu'il s'était passé quelque chose, qu'un nouveau contretemps était survenu. Les chaînes ne bougeaient plus. Les équipes s'affairaient sur la « Griffe », sur le « Tapir ».

Bientôt nos positions nous rendre compte qu'il nous restait une chaîne au chaland arrière. Les autres se tendaient à se rompre. Une nouvelle chaîne cassée.

C'en était fait de la manœuvre. La veille avait été le jour nous inutile. Ce ne serait plus encore au jour qu'on pourrait procéder à un travail utile pour l'extraction des cadavres.

L'entrée du bassin du Paradis gardait bien ses promesses et était à désemparer de les lui arracher.

La machine se passa à détacher les chaînes si péniblement mises sur les chaînes. On mit ceux-ci à quel et on les livra aux

La voix « officielle »

semble optimiste

Le communiqué de M. le vice-amiral Bellue laissait l'avenir dans la « vague », j'essayai d'avoir une précision, une probabilité pour la suite des opérations actuellement engagées.

M. le lieutenant de vaisseau Dambrière, officier d'ordonnance de M. le Préfet maritime, me commenta ainsi les événements : « Nous avons fait venir de Cherbourg de grosses chaînes de 60 millimètres qui sont arrivées hier. C'est par celles-là que nous allons remplacer toutes les chaînes des chaînes.

Comme nous n'avons plus besoin de ces longues chaînes de 30 mètres que nous utilisons en radi, nous les avons fait couper en deux. Il se trouve donc que nous avons